

Impression du discours de l'évêque de paris et de la réponse du Président, lors de la séance du 25 avril 1791

Antoine-Charles, marquis de Folleville

Citer ce document / Cite this document :

Folleville Antoine-Charles, marquis de. Impression du discours de l'évêque de paris et de la réponse du Président, lors de la séance du 25 avril 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXV - Du 13 avril 1791 au 11 mai 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1886. p. 335;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1886_num_25_1_10632_t1_0335_0000_2

Fichier pdf généré le 11/07/2019

de verser sur vous l'abondance de ses bénédictions, et de couronner, par une félicité à jamais durable, des peines et des soins qui nous préparent les jours heureux que nous allons couler sous le ciel de cet Empire, que nous nous acquitterons envers les auteurs d'une Constitution qui, en assurant le bonheur du peuple français, sera un sujet d'envie pour tous les peuples de l'Europe.

« Mes coopérateurs et moi sommes pénétrés de soumission pour vos lois, de respect et d'amour pour les législateurs; et je n'imprimerai jamais d'autres sentiments aux peuples confiés à mes soins; ce sera dans l'exacte exécution des lois qu'ils trouveront cette paix, ce calme si nécessaires à leur tranquillité et à leur bonheur. L'obéissance aux lois sera commandée par la charité, et celle-ci sera sans cesse l'objet de mon zèle, et le sujet de mes instructions et de mon exemple.

« La satisfaction de voir les membres de mon conseil partager mon zèle et mes principes; la consolation que me donnent la confiance et la piété de la portion de mes ouailles, dont jusqu'ici j'ai été environné, et qui composent la paroisse de l'église métropolitaine; l'attention et le recueillement avec lesquels elles ont assisté en foule à la publication de la lettre pastorale, prémices de mon ministère épiscopal, dont j'ai l'honneur, Messieurs, de vous faire hommage, sont pour moi des présages d'autant plus heureux, que des progrès dans le sentier de la religion sont à la fois des progrès dans celui qui conduit à l'observance de la loi, et à la soumission envers l'autorité temporelle.

« Comme premier pasteur de ce département, j'en dois l'exemple, ainsi que les membres de mon conseil. Recevez donc ici, Messieurs, l'assurance de notre zèle pour le maintien de la fidélité, de l'obéissance et du respect dus aux lois que vous nous donnez. La satisfaction que vous font goûter les nouveaux événements, qui viennent de succéder à quelques moments d'orage, m'assurent de la bonté avec laquelle vous voudrez bien accueillir ce respectueux hommage; et la consolation infiniment douce dont je jouis, dans les premiers moments de mon nouvel épiscopat, vous est garante de la sincérité de mes expressions ». (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président répond :

« Monsieur,

Les décrets éternels de la providence, qui a voulu rétablir notre sainte religion dans tout son éclat, vous ont placé sur un des principaux sièges de la chrétienté. Si votre élection nous retrace le premier âge de l'Église, des mœurs saintes et pures, une piété douce et une charité sans bornes, nous rappelant les vertus des premiers pasteurs, désarmeront l'envie, et vous concilieront tous les cœurs; une fermeté noble et soutenue en imposera aux méchants qui voudraient vous traverser dans vos travaux apostoliques. Aidé des secours d'un clergé éclairé et infatigable, vous devez triompher de tous les obstacles; et si, après le sentiment que le roi vient de manifester, il pouvait encore exister des résistances à la loi, insurmontables sans l'intervention de l'Assemblée nationale, j'ose vous promettre son appui, et je m'estime heureux d'être l'organe de ses sentiments pour vous. » (*Applaudissements.*)

M. de Folleville. Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous demander si vous laisserez au

journal logographique l'avantage de nous communiquer seul le discours de M. l'évêque.

Je demande l'impression du discours et de la réponse.

(L'Assemblée consultée ordonne l'impression du discours de l'évêque de Paris et de la réponse du Président et leur insertion dans le procès-verbal; elle accorde en outre à l'évêque de Paris et à ses vicaires les honneurs de la séance.)

M. le Président annonce l'ordre du jour de la semaine et de la séance de demain.

M. le Président. Je viens de recevoir la lettre suivante de M. le ministre de la marine.

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de vous adresser un paquet de Saint-Domingue, à l'adresse de l'Assemblée nationale, qui m'a été remis par le commandant d'une corvette, que M. de Village, commandant la station des îles sous le Vent, a expédiée pour rendre compte des événements qui ont eu lieu à l'arrivée dans la colonie, des forces de terre et de mer, parties de Lorient le 3 février dernier. J'y joins, Monsieur le Président, la copie des lettres qui m'ont été écrites par ce chef de division, et par M. de Courvoyer, lieutenant-colonel du régiment du Port-au-Prince, dont il a pris le commandement après la mort de M. Mauduit, son colonel.

« Je suis avec respect, etc.

« Signé : de FLEURIEU. »

Plusieurs membres demandent la lecture des lettres jointes à la lettre de M. Fleurieu.

(L'Assemblée ordonne la lecture.)

Un de MM. les secrétaires donne lecture de ces lettres qui sont ainsi conçues :

1^o Lettre de M. de Village.

8 mars 1791.

« Monsieur,

« J'ai l'honneur de vous rendre compte que je suis arrivé à la vue du cap Français, le 1^{er} de ce mois. J'eus des nouvelles de la ville du Cap, par les pilotes qui vinrent à ma rencontre. J'appris d'eux que M. de Blanchelande était au Port-au-Prince. Je fis route sur-le-champ pour m'y rendre, selon la teneur de mes instructions. J'arrivai au Port-au-Prince le 2 mars, à environ 2 heures. Au moment où j'allais mouiller, le capitaine du port arriva, et me remit une lettre de M. de Blanchelande, qui me pria de débarquer les troupes au môle de Saint-Nicolas.

« Dès que mon vaisseau fut amarré, je me rendis auprès de ce gouverneur général, qui me témoigna combien il aurait désiré que les troupes ne fussent pas venues au Port-au-Prince, n'ayant pas où les loger, et craignant que le repos de la colonie ne fût troublé. Il me demanda si je ne pouvais pas appareiller dès le soir. Je ne lui cachai pas que je craignais que mes soldats ne s'y opposassent. Il me proposa de leur parler. Nous partîmes ensemble. Il monta à bord du *Fouqueux*, et parla aux soldats de Normandie qui ne lui témoignèrent aucun mécontentement de ce départ précipité.

« Il n'en fut pas de même à bord de l'*Uranie*. Les soldats d'Artois refusèrent de mettre sous voiles; il y eut même des motions pour arrêter le général; ils demandèrent d'envoyer 4 hommes